



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 3
Fläche: 120'252 mm²

Une initiative de l'économie combat les marges excessives sur les produits importés en Suisse

MARRE DE SE FAIRE GRUGER



Les grands distributeurs ont fait de la lutte contre la cherté des produits importés un cheval de bataille ces dernières années. Reste que le consommateur suisse continue de payer ses produits bien plus cher qu'à l'étranger.
Keystone

« CHRISTIANE IMSAND

Concurrence » On n'a pas fini de parler de l'ilot de cherté de la Suisse. Certains consommateurs contournent la difficulté en pratiquant le tourisme d'achat dans les régions frontalières, mais les entreprises ne peuvent pas recourir à cet artifice. Elles doivent souvent s'acquitter d'un « supplément suisse » pour acquérir leur matériel. « Pourquoi devons-nous payer 25% de plus que nos voisins européens pour acheter les coûteux équipements de cuisine dont nous avons besoin », s'exclame Pierre-André Michoud, propriétaire de l'hôtel du Théâtre à Yverdon-les-Bains.

Il n'est pas le seul à s'indigner. Une large alliance regroupant les

milieux de l'hôtellerie et de la restauration, les PME de la mécanique et de l'électronique (Swissmechanic), ainsi que Payot et les associations de consommateurs, a décidé d'en appeler au peuple. Elle lancera le mois prochain une initiative populaire « pour des prix équitables ».

Des fournitures moins chères

Ce projet est né de l'échec parlementaire de la révision de la loi sur les cartels, en 2014. Un cumul d'oppositions avait alors conduit le Conseil national à refuser d'entrer en matière sur une réforme qui devait aiguïser les dents de la Commission de la concurrence (COMCO). La droite économique y voyait une charge

supplémentaire sur les entreprises, la gauche syndicale une menace sur l'emploi. Le problème des prix à l'importation surfaits reste cependant entier. C'est pourquoi les initiants veulent introduire dans la Constitution le principe de la liberté d'approvisionnement et l'interdiction de la géo-discrimination. Le texte précis sera dévoilé lors du lancement officiel, fin septembre.

« L'initiative interdit les marges excessives pratiquées par certains sur le dos de l'économie locale, explique Christophe Hans, responsable de la politique économique chez hotelleriesuisse. Les hôteliers paieront leurs fournitures moins cher et l'hôtellerie



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 3
Fläche: 120'252 mm²

sera ainsi plus compétitive vis-à-vis de ses concurrents étrangers.» Cet objectif est partagé non seulement par Gastrosuisse mais aussi par les Remontées mécaniques. «Nous sommes concernés en raison des buvettes d'alpage exploitées par nos membres», indique le président de l'association Dominique de Buman. Payot est aussi de la partie. Cela fait des années que son PDG Pascal Vandenberghe dénonce le cloisonnement du marché: «Nous sommes contraints de nous approvisionner en Suisse à des prix surfaits. Le franc fort a rendu le problème encore plus criant».

La Fédération romande des consommateurs (FRC) espère que le mécanisme proposé fera bouger le marché. «C'est avant tout une initiative de l'économie mais nous sommes intéressés

Ce projet est né de l'échec parlementaire de la révision de la loi sur les cartels

par le principe de la liberté d'approvisionnement», explique le secrétaire général Mathieu Fleury. «Une baisse des prix est possible». Il reconnaît que la mise en œuvre ne sera pas facile puisqu'il faudra agir au niveau international, mais il juge le contexte favorable. «Il existe à ce sujet un projet de directive de la Commission européenne».

L'initiative est aussi un moyen de faire pression en faveur d'une initiative parlementaire de l'ancien conseiller aux Etats Hans Altherr (plr/AR) qui poursuit les mêmes buts. Les commissions de l'économie et des redevances des

deux Chambres avaient décidé l'an dernier de lui donner suite mais un projet concret se fait toujours attendre. Selon les services du parlement, la commission des Etats décidera de la suite des travaux lors de sa séance des 13 et 14 octobre. Le lancement de l'initiative pourrait aussi bien l'inciter à aller de l'avant qu'à attendre le verdict du peuple.

Economiesuisse opposé

Il faudra probablement compter pendant la campagne avec l'opposition d'economiesuisse. Bien que l'organisation faitière ne veuille pas se prononcer sur une initiative dont le texte détaillé n'est pas encore connu, son scepticisme est manifeste. «Ce projet va dans le même sens que l'initiative Altherr», note Thomas Pletscher, membre de la direction. Nous nous y sommes opposés car nous estimons que la Commission de la concurrence dispose déjà des outils nécessaires pour lutter contre le cloisonnement du marché. Preuve en est qu'elle a infligé en 2012 une amende de 156 millions de francs à BMW car le constructeur allemand empêchait les clients helvétiques de procéder à des importations directes. Cet été, le Tribunal fédéral a confirmé une amende de 4,8 millions de francs infligée au fabricant du dentifrice Elmex qui empêchait les détaillants suisses de s'approvisionner à bon compte en Autriche».

Les initiants conservent pourtant l'espoir de rallier les milieux économiques à leur projet. Ils ont fait une concession de dernière minute en leur faveur. Comme le révélait mardi le *Tages-Anzeiger*, une exception a été introduite en faveur des entreprises suisses qui, comme Nespresso, pratiquent des prix inférieurs à l'étranger. »



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 3
Fläche: 120'252 mm²

LES EFFORTS DES DISTRIBUTEURS

Les grands distributeurs ont fait de gros efforts ces dernières années pour lutter contre la cherté de la vie en Suisse.

La lutte contre la cherté des produits importés? Les grands distributeurs en ont fait un cheval de bataille ces dernières années. Surtout depuis l'abandon du taux plancher en janvier 2015 qui a favorisé le tourisme d'achat. «Ils font profiter les consommateurs du franc fort, en faisant baisser les prix», salue Patrick Marty, porte-parole de la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS). «Les fournisseurs facturent plus cher leurs produits en Suisse car ils savent que le pouvoir d'achat y est plus élevé. C'est pourquoi les commerces de détail font continuellement pression sur les fournisseurs directement à l'étranger ou sur les redistributeurs basés en Suisse.»

C'est le cas de Coop qui a obtenu l'an passé, au prix d'après négociations, la réduction de prix d'un montant total de plus de 200 millions de francs pour plus de 16 000 articles et plus de 30 millions de francs depuis le début de l'année. «Si nous n'avons pas de succès dans les négociations, nous prenons d'autres mesures: les importations parallèles et l'arrêt des commandes», précise le porte-parole Ramon Gander.

200 millions de francs

C'est la baisse de prix que Coop et Migros ont consentie depuis la fin du taux plancher

Exemple: après l'échec des négociations

avec le fournisseur américain Johnson & Johnson, Coop a pu obtenir fin novembre dernier grâce aux importations parallèles une baisse de prix pour 20 produits de la gamme Neutrogena, jusqu'à 40% pour certains. Et le grand distributeur assure répercuter au maximum sur les prix des produits les économies réalisées avec les achats.

Même topo chez Migros. Depuis la fin du taux plancher, le géant orange a baissé ses prix pour un montant de 200 millions de francs. En février 2015, Migros a poussé l'américain Procter & Gamble à revoir à la baisse les prix des produits de son portefeuille qui comptait des marques comme Pampers, Gillette ou encore Always. Des efforts payants puisque le fournisseur a consenti une baisse de 12,5% en moyenne sur les produits qu'il livre à Migros. Ce dernier ne se contente pas d'enchaîner les bras de fer pour diminuer les prix surfaites. Il réclame depuis des années des mesures visant à limiter le phénomène de l'îlot de cherté suisse, rappelle Tristan Cerf, porte-parole du numéro un suisse du commerce de détail.

Et l'imminente initiative populaire contre la cherté des produits importés? «Migros partage les préoccupations principales des initiants: faire pression sur le modèle d'affaire de ces entreprises internationales qui vendent le même produit massivement plus cher en Suisse qu'en Europe», éclaire le porte-parole. De son côté, la CI CDS ne veut pas encore prendre position. «Nous ne connaissons pas le contenu de l'initiative, reconnaît Patrick Marty. Mais nous soutenons toutes les mesures qui ont pour but de lutter contre la cherté des produits afin que les consommateurs et les distributeurs paient le prix le plus bas.» >> TJ